

**Compte-rendu de la réunion du Groupe de travail
organisée à l'initiative de l'Association Centre - Ville de
Vaucresson le 9 novembre 2011 de 20 h 30 à 22 h 30.**

Etaient présents :

Monsieur Daniel ROMAN - Président AC2V

Monsieur Louis MOUSSY - Vice - Président AC2V et son épouse

Madame ROMAN - Trésorière AC2V

Madame LONGUET - Secrétaire AC2V

Monsieur Philippe AUTHIER - Président ACAV

Monsieur PIOLOT - Vice-Président ACAV

Mademoiselle Michèle DEVEAUD - Président Association du Parc Thérèse

Monsieur Hubert LAVERNE - Président Association du Coteau

Monsieur Edouard BRUNET - Association du Coteau

Madame Joëlle PAUL - Pharmacie de l'Etoile et son époux

Monsieur Denis LECLABART et son épouse - AC2V - Riverain Rue de la Folie

Monsieur David FISCHER - AC2V - Riverain Rue de la Folie

Monsieur ROMAN présente les objectifs de la réunion :

1. Point d'avancement du Projet Lot 1 / Immeubles d'habitation + commerces en pied d'immeuble + parking : Début des travaux en juillet 2012
2. Point d'avancement du Projet Lot 2 / Aménagement de la Place JS LEGAGNEUR et Place du marché.

En entrée de séance, Monsieur AUTHIER fait remarquer qu'il n'a pas reçu le Cahier des Charges de l'Aménagement de la Place malgré sa demande auprès de Monsieur FLAMAND.

Monsieur PIOLOT ajoute qu'il y a rétention d'informations.

Thèmes à discuter et non encore finalisés :

Espace Santé :

Madame PAUL indique que de son point de vue, il manque actuellement en priorité sur la Commune : 1 Médecin, 1 Pédiatre, 1 Infirmier.

L'unanimité des participants considère que l'espace santé est une des composantes majeures du projet en cours et qu'il faut explorer toutes les pistes possibles pour attirer les professions médicales sur la commune (Intérêt majeur pour les autres commerces et pour les habitants de Vaucresson)

La Mairie a réuni tous les praticiens installés et le dossier semble avoir quelques peines à avancer.

Les recommandations avancées par le groupe de travail :

Etre flexible par rapport aux médecins déjà installés sur Vaucresson, en particulier pour ceux qui vont être confrontés à des aspects réglementaires (accès obligatoire aux handicapés par exemple...)

Solliciter formellement la SODES pour savoir si elle a des expériences pratiques de conduite de recrutement de praticiens.

Accepter la montée en puissance progressive de locaux pouvant être acquis sous forme de Société Civile Immobilière ou de Société Civile de Moyens.

Contacteur les Hôpitaux des environs (POINTCARE, VERSAILLES, VAL D'OR.....)

Repérer les journaux spécialisés et faire de la publicité ?

Le groupe de travail cherchera à aider la municipalité et la SODES pour attirer des praticiens sur Vaucresson sur ce sujet essentiel.

Parking :

Le parking souterrain public de 150 places est une carte déterminante de la rénovation de l'attractivité commerciale du centre-ville, pour autant l'exploitation de ce parking avec les qualités de confort, de convivialité et de sécurité nécessaires à sa réussite ne doit pas être à la charge du contribuable : le budget d'exploitation du parking souterrain doit être le plus rapidement possible à l'équilibre.

Monsieur ROMAN indique que les charges d'exploitation (Caméras, Entretien, Nettoyage, Gardiennage, Sécurité...) pourraient représenter un montant d'au moins 50 000 € / an.

Un financement par le biais des impôts est refusé par la très grande majorité des participants. Le problème d'une tarification attractive et pertinente est donc d'ors et déjà posé.

Un dénombrement des besoins des commerçants et des entreprises est en cours. Un point des voitures ventouses ou tampon a été établi : 70 voitures actuellement dans la journée.

En phase initiale de lancement on pourrait proposer :

Un paiement gratuit de 30 minutes pour le stationnement en surface. (Demande en cours des commerçants).

Un stationnement gratuit la première heure pour le parking souterrain, puis 1 €/ heure pour les 4 heures suivantes.

Un forfait journalier pour le public (Prix à déterminer) et un abonnement au mois réservé en priorité aux riverains et aux salariés des commerces et des entreprises du centre-ville semblent être de bonnes pistes.

Monsieur AUTHIER et Madame PAUL pensent que le montant mensuel ne devrait pas dépasser 30 €/mois.

A titre indicatif, Monsieur MOUSSY indique qu'une place de parking en résidence privée de centre-ville se loue entre 60 et 80 €/mois en fonction de sa taille.

Les parkings loués au mois ne devraient pas dépasser 70 à 80 places pour permettre aux visiteurs un accès facile et permanent au centre-ville.

Monsieur PAUL pense qu'il faudrait prévoir sur les parkings de surface des nouveaux stationnements de type «arrêts minute ».

Choix et Emplacement des commerces :

La géométrie des locaux peut être multipliée selon les activités.

Certains commerçants du centre-ville déjà installés voudraient profiter de l'opportunité et s'installer au pied des immeubles. La municipalité semble s'y opposer. Un consensus semble se dégager pour accepter une certaine flexibilité.

L'emplacement actuellement retenu pour la poste et la banque postale suscite des interrogations. Un emplacement rue de la folie semblerait plus pertinent

pour l'attractivité globale du centre-ville et la fluidité de la circulation Boulevard de la République.

Nouveaux commerçants : Les commerces alimentaires de bonne qualité semblent être une priorité.

Madame LECLABART pense à 1 mercerie et à 1 droguerie.

Nuisance des travaux :

Bruits, horaire de début et de fin de chantier va et vient des camions propreté des chaussées, protection contre les poussières...

Monsieur LECLABART indique qu'il doit impérativement être établi des Arrêtés Municipaux afin de pouvoir surveiller les mesures imposées par la Mairie.

Monsieur FISCHER insiste sur le fait qu'il doit y avoir un vrai suivi, une vraie écoute.

Monsieur BRUNET indique que la municipalité est peu crédible dans le suivi de ses prestataires sur les espaces publics.

Le groupe de travail souhaite, que compte tenu de la taille du projet - d'envergure inhabituelle pour une commune de la taille de Vaucresson - des dispositions particulières soient prises pendant la totalité de la durée des travaux :

Un élu et un employé municipal compétents clairement identifié pour suivre les travaux et un organisme de concertation via les associations (de type CCCV) permettant aux riverains de faire remonter rapidement leurs remarques et doléances.

Aménagement Place et marché / Phase transitoire : (2 ans)

La Place devrait être arasée en Juin / Juillet 2012 et équipée en alimentation eau, électricité et évacuation des eaux pour permettre l'installation du marché découvert.

Le dépouillement et la décision du lot 2 pourraient intervenir autour du second trimestre 2012.

Monsieur FISCHER demande si comme pour le Lot 1, la mairie a prévu une présentation, une consultation de la population et des Associations.

Monsieur AUTHIER pense que les commerçants seront très pénalisés si les travaux sur la Place et l'aménagement définitif du marché sont entrepris avant la mise à disposition opérationnelle du parking public souterrain. Il s'inquiète également pour la durée des travaux.

Monsieur PAUL ajoute que probablement 8 mois ne seront sans doute pas suffisants pour cet aménagement et que de ce fait cela sera une catastrophe pour les commerçants actuels de la place en termes d'activité.

Phase définitive :

Trois hypothèses sont à l'étude concernant le marché définitif : halle, hâlette, marché découvert.

Madame LONGUET s'oppose à l'hypothèse d'un marché découvert (700 m² de marché existant + 10 commerces à l'extérieur actuellement) sur la Place car celui-ci génèrera des nuisances incontestables : bruit, gestion des déchets, heure de fin des travaux d'entretien après la fermeture du marché (se référer aux problèmes présents)

Monsieur AUTHIER précise que la surface disponible sur la place sera d'environ 1 300 m² et donc insuffisant. Il pense également, que le marché devrait être prévu sur le terrain du parc et du jardin d'enfants.

Monsieur BRUNET indique son désaccord, il préfère qu'il n'y ait pas de marché au lieu de supprimer ce parc de la Montgolfière, espace de vie très prisé des habitants. L'emplacement du marché définitif et son aménagement deviennent le cœur du débat des prochains mois.

Monsieur MOUSSY affirme que ce parc pour enfants est un lieu de vie essentiel de Vaucresson. Il est en plein centre et est très utilisé. Il ne doit pas être détruit, ni même réduit.

Monsieur AUTHIER et Madame LONGUET pensent que poser comme postulat le fait de terminer en même temps le lot 1 et le lot 2 fait prendre sur le court terme et le moyen terme des risques importants. (en termes de chiffre d'affaires pour les commerçants et de manque de réflexion)

Monsieur AUTHIER souhaite par ailleurs, avoir des éclaircissements sur la non possibilité absolue de déplacer le bloc transformateur électrique et distribution de gaz (délais et coûts).

La séance est close à 22 h 30.